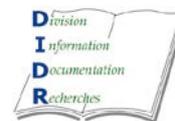


18 novembre 2016



IRAK : Eléments de contexte sur les milices chiites et leurs relations internes et externes

Résumé

Recrutement de combattants par les milices chiites ; relations entre les milices chiites et la population à Bassora ; relations entre les Brigades de la paix et les autres milices ; relations entre les autorités et les milices.

Abstract

Enrolment by the Shia militias; relations between the Shia militias and the population in Basra; relations between the Peace Brigades and the other militias; relations between the authorities and the militias.

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofptra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofptra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofptra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Recrutement de combattants par les milices chiites	3
2. Relations entre les milices chiites et la population à Bassora	3
3. Relations entre les Compagnies de la paix et les autres milices chiites	4
4. Relations entre les autorités et les milices chiites.....	5
4.1. Relations avec la police.....	5
4.2. Relations avec le gouvernement	5
Bibliographie.....	6

Nota : Les traductions des citations en langues étrangères sont assurées par la DIDR.

1. Recrutement de combattants par les milices chiites

Les sources consultées présentent les combattants de toutes les milices chiites comme volontaires¹.

En juin 2014, l'ayatollah al-Sistani² lance une fatwa à valeur d'obligation à combattre (*wajib al-kifah*)³ appelant les chiites irakiens à s'engager dans les milices. Cet appel produit l'effet d'une conscription⁴ et provoque une levée en masse de la communauté⁵. Selon le chercheur Renad Mansour, « la campagne de recrutement complète et efficace »⁶ menée par les milices chiites achève de convaincre de nombreux coreligionnaires, du sud de l'Irak notamment, de rejoindre les Unités de Défense du Peuple (*Hashd al-Shabi*)⁷. Par ailleurs, la perspective d'un salaire est un facteur de l'attractivité opérée par les milices au sein de la population chiite⁸.

Selon le chercheur Norman Cigar, au cours de l'été 2014 dix fois plus de volontaires qu'attendus se présentent pour un recrutement⁹, soit 80% des hommes chiites en âge de se battre, selon le chercheur Renad Mansour¹⁰. En septembre 2014, le Premier ministre irakien al-Abadi affirme toutefois que « seul un petit nombre d'entre eux ont été employés étant donné qu'il est impossible de tous les employer »¹¹. Selon le Congressional Research Service, à la date du 9 mars 2016, les effectifs des Unités de Défense du Peuple (*Hashd al-Shabi*) sont estimés entre 110 000 et 120 000 hommes¹², dont 15 000 hommes pour les Brigades de la Paix (*Sarāyā al-Salām*)¹³, une de ses composantes. Les Brigades de la paix sont la milice sadriste¹⁴ ayant succédé à l'Armée du Mahdi (*Jaich al-Mahdi*), active de 2003 à 2008. Certaines sources y font encore référence en la désignant par son ancien nom.

2. Relations entre les milices chiites et la population à Bassora

Les atteintes aux droits de l'Homme portées par les milices chiites à l'encontre des populations sunnites ont été largement documentées par Amnesty International¹⁵. Néanmoins les sources consultées font peu état d'exactions à l'encontre de personnes

¹ MANSOUR Renad, "From Militia to State Force: the Transformation of al-Hashd al-Shaabi", Carnegie Middle East Center, 16/11/2015. MANSOUR Renad, "Your Country Needs You: Iraq's Faltering Military Recruitment Campaign", Carnegie Middle East Center, 22/07/2015. Finnish Immigration Service, "Security situation in Bagdad; The Shia militias", 29/04/2015.

² La plus haute autorité religieuse chiite irakienne.

³ MANSOUR Renad, "Your Country Needs You: Iraq's Faltering Military Recruitment Campaign", Carnegie Middle East Center, 22/07/2015.

⁴ MANSOUR Renad, "From Militia to State Force: the Transformation of al-Hashd al-Shaabi", Carnegie Middle East Center, 16/11/2015.

⁵ CIGAR Norman, "Iraq's Shia warlords and their militias: Political and security challenges and options", U.S. Army War College Press, 07/2015.

⁶ MANSOUR Renad, "From Militia to State Force: the Transformation of al-Hashd al-Shaabi", Carnegie Middle East Center, 16/11/2015.

⁷ DIDR, Note de synthèse, "Irak : recrutement forcé de jeunes hommes sunnites par les milices chiites de la province de Dhi Qar (Nassiriyah)", Ofpra, 03/06/2016

⁸ CIGAR Norman, "Iraq's Shia warlords and their militias: Political and security challenges and options", U.S. Army War College Press, 07/2015.

⁹ Ibid.

¹⁰ MANSOUR Renad, "From Militia to State Force: the Transformation of al-Hashd al-Shaabi", Carnegie Middle East Center, 16/11/2015.

¹¹ CIGAR Norman, "Iraq's Shia warlords and their militias: Political and security challenges and options", U.S. Army War College Press, 07/2015.

¹² KATZMAN Kenneth et HUMUD Carla E., Iraq: Politics and Governance, Congressional Research Service, 09/03/2016.

¹³ Ibid.

¹⁴ Du nom de son chef, le prédicateur populaire Moqtada al-Sadr.

¹⁵ Amnesty International, "Absolute Impunity: militia rule in Iraq", 2014.

chiites. Selon un article publié par l'Université de Stanford en 2016, l'Armée du Mahdi a toujours entretenu une « relation positive avec la population chiite irakienne à cause des services sociaux qu'elle leur a fournis »¹⁶. Néanmoins, « le groupe se serait fait connaître pour ses crimes, vols, meurtres et viols ainsi que pour kidnapper contre rançon les sunnites comme les chiites »¹⁷. D'après un déplacé interne irakien, dont le propos est rapporté par Minority Rights Group International, les milices se vengeraient également de quiconque oserait s'opposer à elles¹⁸.

Bassora constitue avec Bagdad l'un des bastions des Brigades de la Paix¹⁹. Du fait de la mobilisation des forces armées irakiennes vers les provinces du centre du pays attaquées par l'Etat Islamique (EI), la criminalité a fortement augmenté dans la grande ville du sud de l'Irak en 2015²⁰. Selon un rapport du secrétariat d'Etat américain datant d'octobre 2016, il n'est pas clair toutefois dans quelle mesure les milices, dans leur ensemble, sont impliquées dans cette récente augmentation de la criminalité²¹. Un article du média émirati The National rapporte toutefois que, d'après les habitants, « l'influence croissante des milices chiites a exacerbé la situation »²², notamment du fait des affrontements entre les milices diverses.

3. Relations entre les Compagnies de la paix et les autres milices chiites

Les différentes milices entretiennent des relations conflictuelles²³. En quête de monopole, l'Armée du Mahdi, puis les Brigades de la paix ont notamment été impliquées dans divers combats avec la Ligue des vertueux (*Asa'ib Ahl al-Haqq/AAH*), mais surtout avec les Brigades Badr, depuis le début des années 2000²⁴.

Un rapport des services finlandais de l'immigration, publié en avril 2015, indique que le chef chiite Moqtada al-Sadr aurait pendant un temps plaidé l'abandon de la violence²⁵. En février 2015, il suspend ainsi pour une durée de deux mois les opérations des Brigades de la paix en invoquant son inquiétude face aux violences alimentées par le sectarisme²⁶. Selon un article du Los Angeles Times, cette trêve contribue à diminuer la puissance et la légitimité des Brigades de la paix dont le retour au combat, en avril 2015, est mal perçu par les autres milices²⁷. Le porte-parole des Unités de Défense du Peuple affirme ainsi : « Nous ne voulons pas que les sacrifices d'un groupe soient utilisés par un autre groupe,

¹⁶ « Mahdi Army », Mapping Militant Organization, Stanford University, 06/04/2016. Traduction DIDR de : "a positive relationship with the Iraqi Shiite population because of social services it has provided to them".

¹⁷ « Mahdi Army », Mapping Militant Organization, Stanford University, 06/04/2016. Traduction DIDR de : "The group became known for its crime, robberies, murders, and rapes, as well as for kidnapping both Sunnis and Shiites for ransom."

¹⁸ Minority Rights Group International, 'Iraq's Displacement Crisis: Security and protection', 03/2016. Traduction DIDR de : "Revenge is carried out on whoever crosses their [the militias'] path".

¹⁹ « Mahdi Army », Mapping Militant Organization, Stanford University, 06/04/2016.

²⁰The Independent, "Iraq: Crime soars in Basra as army leaves to fight Isis", 10/01/2016. The New Arab, "Security deteriorates in Iraqi city of Basra", 07/01/2016.

²¹ United State Department of State, OSAC, "Iraq 2016 Crime and Safety Report: Basrah", 03/10/2016. Traduction DIDR de : "The extent to which this means that militias, as a whole, are involved in this recent increase in crime is unclear."

²² The National, "Fear has become a fact of life in Basra", 09/01/2016. Traduction DIDR de : "the growing influence of Shiite militias have exacerbated the situation."

²³ Finnish Immigration Service, "Security situation in Bagdad; The Shia militias", 29/04/2015.

²⁴ « Mahdi Army », Mapping Militant Organization, Stanford University, 06/04/2016. Finnish Immigration Service, "Security situation in Bagdad; The Shia militias", 29/04/2015.

²⁵ Finnish Immigration Service, "Security situation in Bagdad; The Shia militias", 29/04/2015.

²⁶ BULOS Nabih, "Iraq army wields a double-edged sword in enlisting Shiite militias", Los Angeles Times, 02/04/2015.

²⁷ Ibid.

comme les *Saraya al-Salam* »²⁸. Au printemps 2015, les Unités de Défense du Peuple tentent même d'empêcher les sadristes de retourner combattre sur le front de Tikrit²⁹.

4. Relations entre les autorités et les milices chiites

4.1. Relations avec la police

Selon un rapport des services finlandais de l'immigration d'avril 2015, il est communément admis que, depuis la restructuration des forces de sécurité irakiennes en 2005, la majorité des policiers irakiens est chiite. Les partis chiites avaient en effet alors été chargés de recruter des policiers et de ce fait, nombreux parmi ces derniers sont des partisans des milices chiites, elles-mêmes généralement l'émanation de mouvances politiques³⁰.

D'après un rapport de l'U.S. Army War College datant de 2015, il y a dans la région de Bassora une coopération entre les milices chiites et la police.³¹

4.2. Relations avec le gouvernement

En 2014, le Premier ministre irakien Haïder al-Abadi institutionnalise les Unités de Défense du Peuple afin de tenter de garder le contrôle sur celles-ci³². De fait, lors de la campagne de recrutement de combattants de l'été 2014, les milices chiites séduisent bien plus la population chiite que l'armée irakienne qui ne parvient à enrôler que 9 000 personnes contre les 23 000 espérées³³. Il s'instaure donc une forte concurrence, et même une rivalité, pour le recrutement de volontaires entre le ministère de la Défense et les milices des Unités de mobilisation populaire³⁴.

²⁸ Ibid. Traduction DIDR de : "We don't want the sacrifices of one group to be taken by another group, like the *Saraya al-Salam*".

²⁹ Ibid.

³⁰ Finnish Immigration Service, "Security situation in Bagdad; The Shia militias", 29/04/2015.

³¹ CIGAR Norman, "Iraq's Shia warlords and their militias: Political and security challenges and options", U.S. Army War College Press, 07/2015.

³² MANSOUR Renad, "From Militia to State Force: the Transformation of al-Hashd al-Shaabi", Carnegie Middle East Center, 16/11/2015.

³³ DIDR, Fiche thématique, "Irak - Les milices chiites", OFPRA, 15/04/2016.

³⁴ ACCORD - Austrian Centre for Country of Origin and Asylum Research and Documentation, "Anfragebeantwortung zum Irak: Einberufungsbefehle zum Militärdienst: wann, welche Altersgruppen und in welcher Form?; Drohende Strafen bei Verweigerung", 22/08/2016.

Bibliographie

[Sites internet consultés en novembre 2016]

Les traductions des sources en langues étrangères sont assurées par la DIDR.

DIDR

DIDR, Note de synthèse, "Irak : recrutement forcé de jeunes hommes sunnites par les milices chiites de la province de Dhi Qar (Nassiriyah)", Ofpra, 03/06/2016.

https://ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/1605_irq_recrutement_force_nassiriyah.pdf

Homologues

Finnish Immigration Service, "Security situation in Bagdad; The Shia militias", 29/04/2015.

http://www.migri.fi/download/61225_Security_Situation_in_Baghdad_-_The_Shia_Militias_29.4.2015.pdf?01abe06266acd288

Organisations nationales

United State Department of State, OSAC, "Iraq 2016 Crime and Safety Report: Basrah", 03/10/2016.

<https://www.osac.gov/pages/ContentReportDetails.aspx?cid=19258>

United Kingdom: Home Office, "Country Information and Guidance - Iraq: Sunni (Arab) Muslims", 08/2016.

<http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain?page=search&docid=57e149b94&skip=0&query=Sharaya%20al-Salam&coi=IRQ>

KATZMAN Kenneth et HUMUD Carla E., Iraq: Politics and Governance, Congressional Research Service, 09/03/2016, 44 p.

<https://www.fas.org/sgp/crs/mideast/RS21968.pdf>

ONG

Human Rights Watch, "Iraq: Militias Recruiting Children", 30/08/2016.

<https://www.hrw.org/news/2016/08/30/iraq-militias-recruiting-children>

ACCORD - Austrian Centre for Country of Origin and Asylum Research and Documentation, "Anfragebeantwortung zum Irak: Einberufungsbefehle zum Militärdienst: wann, welche Altersgruppen und in welcher Form?; Drohende Strafen bei Verweigerung", 22/08/2016.

http://www.ecoi.net/local_link/328803/456187_en.html

Minority Rights Group International, 'Iraq's Displacement Crisis: Security and protection', 03/2016.

<http://minorityrights.org/publications/iraqs-displacement-crisis-security-and-protection/>

Amnesty International, "Absolute Impunity: militia rule in Iraq", 2014.

http://www.amnesty.org.uk/sites/default/files/absolute_impunity_iraq_report.pdf

Think Tanks et centres de recherche

« Mahdi Army », Mapping Militant Organization, Stanford University, 06/04/2016.
<http://web.stanford.edu/group/mappingmilitants/cgi-bin/groups/view/57>

MANSOUR Renad, "From Militia to State Force: the Transformation of al-Hashd al-Shaabi", Carnegie Middle East Center, 16/11/2015.
<http://carnegie-mec.org/diwan/61986?lang=en>

MANSOUR Renad, "Your Country Needs You: Iraq's Faltering Military Recruitment Campaign", Carnegie Middle East Center, 22/07/2015.
<http://carnegie-mec.org/diwan/60810?lang=en>

CIGAR Norman, "Iraq's Shia warlords and their militias: Political and security challenges and options", U.S. Army War College Press, 07/2015.
<http://www.strategicstudiesinstitute.army.mil/pdf/FILES/PUB1272.pdf>

Médias

The Independent, "Iraq: Crime soars in Basra as army leaves to fight Isis", 10/01/2016.
<http://www.independent.co.uk/news/world/middle-east/iraq-crime-soars-in-basra-as-army-leaves-to-fight-isis-a6804506.html>

The New Arab, "Security deteriorates in Iraqi city of Basra", 07/01/2016.
<https://www.alaraby.co.uk/english/news/2016/1/7/security-deteriorates-in-basra>

Egyptian Streets, "Militias in Iraq: Leading the Fight Against ISIS Despite Divisions", 21/10/2015.
<http://egyptianstreets.com/2015/10/21/militias-in-iraq-leading-the-fight-against-isis-despite-divisions/>

BULOS Nabih, "Iraq army wields a double-edged sword in enlisting Shiite militias", Los Angeles Times, 02/04/2015.
<http://www.latimes.com/world/middleeast/la-fg-iraq-shiite-militias-20150402-story.html>